République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250505-DM2025-49-DE
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025

Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-49

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis 40 7 215 de chez ANI en date du 05/05/2025, pour un montant de 1 061,20€ HT (1 273,44 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

D'accepter et signer le devis 40 7 215 de chez ANI pour l'achat et l'installation d'un PC au poste de l'urbanisme, pour un montant de 1 061,20€ HT (1 273,44 € TTC) ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'article 2183 « Autres immobilisations corporelles- matériel informatique », opération 188 « matériel informatique ».

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 05 Mai 2025,
Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.